

Déchets verts : la collecte en porte à porte évolue sur les communes de Nérac, de Barbaste, de Lavardac et de Vianne

La Communauté de communes du Val d'Albret souhaitant optimiser la collecte des déchets verts, nous vous informons que les collectes des déchets verts en porte à porte sur les communes de Nérac, de Barbaste, de Lavardac et de Vianne s'effectueront dorénavant dans les conditions suivantes :

Fréquences et jours de collecte :

- 1 collecte mensuelle en janvier, février et décembre
- 2 collectes par mois sur les autres mois.

Des calendriers de collecte spécifiant les jours et les fréquences de collecte pour chacune des communes sont disponibles en téléchargement sur le site internet du SMICTOM LGB : www.smictomlgb.fr

Consignes de tri :

- **Déchets acceptés** : Branchages, tailles de haies, tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées. Seuls les déchets végétaux contenus dans les bacs de 240L dédiés aux déchets verts seront acceptés et ramassés (sans sacs en plastique).

Les fagots déposés à côté des bacs ne seront pas collectés.

- **Déchets refusés** : Terre, bois peint ou vernis, pots en terre, sacs en plastique, souches d'arbre.

- Le bac doit être déposé en bordure de route la veille au soir ou le matin de la collecte avant 5h

A propos du SMICTOM Lot-Garonne-Baïse

Le SMICTOM Lot-Garonne-Baïse est un syndicat mixte qui regroupe 5 communautés de communes : celle du Confluent, du Canton de Prayssas, des Côteaux de l'Albret, du Mézinis et du Val d'Albret.

Il assure la collecte des déchets ménagers et assimilés produits par ses 45 894 habitants.

En 2011, il a collecté 13 257 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 3 074 tonnes de déchets recyclables et 7 918 tonnes de déchets issus des déchèteries.

Pour en savoir plus : www.smictomlgb.fr



Calendrier de collecte des déchets verts

Commune

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	V 1
S 2	M 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	L 2	J 2	S 2
D 3	M 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3	M 3	V 3	D 3
L 4	J 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4	S 4	L 4
M 5	V 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5	J 5	D 5	M 5
M 6	S 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6
J 7	D 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7	S 7	M 7	J 7
V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	V 8
S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	L 9	J 9	S 9
D 10	M 10	M 10	S 10	L 10	J 10	S 10	M 10	V 10	D 10
L 11	J 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11	S 11	L 11
M 12	V 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12	J 12	D 12	M 12
M 13	S 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13
J 14	D 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14	S 14	M 14	J 14
V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15
S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	L 16	J 16	S 16
D 17	M 17	M 17	S 17	L 17	J 17	S 17	M 17	V 17	D 17
L 18	J 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	S 18	L 18
M 19	V 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19	J 19	D 19	M 19
M 20	S 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20
J 21	D 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21	S 21	M 21	J 21
V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22
S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	L 23	J 23	S 23
D 24	M 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24	M 24	V 24	D 24
L 25	J 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25	S 25	L 25
M 26	V 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26	J 26	D 26	M 26
M 27	S 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27
J 28	D 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28	S 28	M 28	J 28
V 29		L 29	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29
S 30		M 30	V 30	D 30	M 30	V 30	L 30	J 30	S 30
D 31		M 31	L 31	L 31		S 31	M 31		D 31



Lorsqu'une semaine comporte un jour férié, les jours de collecte des déchets verts peuvent être modifiés (la priorité étant d'assurer le rattrapage des collectes des ordures ménagères).

■ Jours fériés

■ Jours de collecte des déchets verts
Secteur 1 (cf liste des rues au verso)

■ Jours de collecte des déchets verts
Secteur 2 (cf liste des rues au verso)



Liste des rues : collecte déchets verts

Commune

Secteur 1: Collecte des déchets verts le jeudi matin	Secteur 2: Collecte des déchets verts
<ul style="list-style-type: none"> ● Lotissement les Bruyères ● Lotissement le Chalet (Rue des Tourterelles, rue des Grives, Rue des Lavandes, Allées des Genêts) ● Avenue du 8 mai 1945 ● Avenue Jean Jaurès ● Boulevard Gaujac (demi-tour à la station) ● Rue Neuves des Champs ● Avenue Georges de Clémenceau ● Rue Dijon ● Rue Navarre ● Rue des Mésanges ● Rue Fauvettes ● Rue Rossignols ● Rue des Rouges Gorges ● Rue des Martinets ● Place Lorient ● Chemin de Nazareth ● Allées des Primevères ● Allées des Bleuets ● Allées Boutons d'or ● Allées des Violettes ● Route départementale 656 (jusqu'à Malé) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Lotissement Cariton ● Lotissement Lasbrannes ● Lotissement La Devèze ● Lotissement Catelas ● Place Saint Marc ● Route d'Espies (demi-tour au rond-point) ● Rue Caudere ● Rue de Nazareth ● Rue Béarn ● Impasse Béarn ● Rue Pinsons ● Rue Chardonnerets ● Impasse Roitelets ● Rue des Tilleuls ● Allées des Hironnelles ● Rue des Bergeronnettes ● Avenue des Florales ● Allées des Pâquerettes ● Avenue Mille fleurs ● Allées Perce Neige ● Rue des Ortocans
	<ul style="list-style-type: none"> ● Lotissement du Couloumé ● Lotissement de La gendarmerie ● Avenue du Maréchal Foch ● Boulevard Alfred Parent ● Route de Bordeaux (demi-tour après Guilhem Bas) ● Rue Louis Raffy ● Boulevard Jean Darlan ● Rue Igor Stravinsky ● Rue Mozart ● Rue Hector Berlioz ● Rue Ravel ● Rue Chopin ● Rue Schuman ● Chemin du Pin ● Rue Jules Ferry ● Rue Corisandre ● Impasse des deux chênes ● Rue Léonie Bonnet ● Rue Jasmin ● Rue des Champs ● Rue Milhaud Darius



RAPPEL :

- **Déchets acceptés** : Branchages, tailles de haies, tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées.
- **Déchets refusés** : Terre, bois peint ou vernis, pots en terre, sacs en plastique, souches d'arbre.
- **Seuls les déchets végétaux contenus dans les bacs de 240L dédiés aux déchets verts seront acceptés et ramassés** (sans sacs en plastique)
 - Les fagots déposés à côté des bacs ne seront pas collectés.
- Le bac doit être déposé en bordure de route la veille au soir ou le matin de la collecte avant 5h.

[Télécharger le calendrier au format PDF >>](#)

Déchets Verts

Écrit par Yann Charlou

Vendredi, 18 Janvier 2013 17:07 - Mis à jour Mardi, 02 Février 2021 18:51
